

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 20 novembre 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GILLON</i>
Présents : 9	Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Romain NOEL
Votants: 10	
Pour: 10	Représentés: Alexandre BORRELLY par Emmanuel GHIOTTI
Contre: 0	Excusés: Annabelle TAIX
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Yannick BOYER

Objet: Election du Maire - DE_2023_052

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
 - Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
 - Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
- Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

M. PHILIP Michel : 9 voix (neuf voix)

M. PHILIP Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire. -

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/11/2023
004-210402343-20231120-DE_2023_052-DE